

Assemblée Générale ordinaire annuelle de PL'AIN D'ENERGIE

26 personnes présentes, 46 votants avec les pouvoirs reçus en amont de la réunion

Date : 19/06/2021

Lieu : Grande salle de la mairie – Serrières de Briord

Formation du bureau de l'assemblée. Désignation du secrétaire de séance Arnaud Brun et de deux scrutateurs : Elisabeth Mary et Philippe Zanni.

- Vérification du quorum de 25% des sociétaires (minimum 23 personnes présentes ou représentées) – **OK car 46 votants** (voir photos tableaux de présence à l'entrée de l'AG)

- Déclaration et enregistrement des candidats par le secrétaire pour l'élection au conseil coopératif sur une liste.

-Présentation du rapport moral, et d'activité de Pl'Ain d'Energie

-Présentation des comptes de la SCIC-SAS

-Présentation des orientations générales de la coopérative

-Constat de variation du capital de la société.

Première résolution: Approbation des comptes et quitus de gérance:

Est soumis au vote de l'Assemblée Générale: l'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le quitus au conseil coopératif pour sa gestion.

OUI – A L'UNANIMITE (46)

NON - 0

BLANC - 0

Seconde résolution: Affectation du résultat :

Le conseil coopératif propose au vote l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau.

OUI – 45

NON - 1

BLANC - 0

3eme et 4eme résolution - Affectation de la réserve et des éventuels dividendes

Après rappel par le Président du fonctionnement de la réserve à 57.5% des résultats par lecture des statuts ainsi que le mode d'attribution des dividendes et la non distribution pendant les 3 premières années à partir de la création de la société en Juin 2020.

Le résultat 2020 étant négatif, pas de décision à prendre pour:

-l'affectation de la réserve: il n'y a pas de montant à placer en réserve.

-les dividendes: il n'y a pas de montant disponible pour une distribution de dividendes.

(Rappel statutaire: Sur proposition du Conseil Coopératif, l'Assemblée Générale procède à l'affectation du résultat annuel en réserve et l'éventuelle distribution de dividendes – (cf.article 28 et 29))

OUI – A L'UNANIMITE (46)

NON - 0

BLANC - 0

Cinquième résolution: Élection des membres du conseil coopératif

Selon nos statuts, les mandats de l'ensemble des membres du conseil coopératif qui suivent la constitution de la société expirent au bout d'un an.

Il nous faut donc procéder à l'élection pour 3 ans de chacun des 12 membres qui vont constituer le Conseil Coopératif.

Parmi les sociétaires, se sont déjà proposés comme candidats les personnes suivantes :

Arnaud BRUN, Eric CAVANNE, Françoise CAVANNE, Jean-Michel GRASTILLEUR, Jean-Marc LECULIER, Aurélien MARY, Elisabeth MARY, Bassam OUAIDA, Jessica PAGES, Laurence PILLOT, Loïc RODET, Philippe ZANNI.

Procédure de vote : cette élection se faisant nécessairement à bulletins secrets (statuts), le secrétaire de séance remet à chaque votant une liste comportant l'ensemble des candidats à désigner.

Annonce à la fin de l'AG par les scrutateurs du résultat de vote après comptage des bulletins.

La liste proposée est votée avec 39 voix pour, 6 abstentions.

La suspension de séance par le président n'a pas eu lieu mais la réunion des élus du nouveau conseil coopératif a été réalisée en fin d'AG : les nouveaux membres élus du conseil coopératif représentant les sociétaires procèdent à l'élection du Président et Vice-président. A ce jour et puisque leur élection au Conseil Coopératif est validée, nous avons reçu les candidatures de Aurélien Mary pour la présidence et celle d'Eric Cavanne pour la vice-présidence. Ces 2 candidats sont élus à ces postes avec 10 voix pour / 2 abstentions (1 moins le candidat et une personne du conseil absente).

Reprise de l'assemblée générale ordinaire annuelle par le président de séance, avec annonce par un membre du conseil coopératif du résultat du vote du nouveau conseil coopératif et des postes de président et vice-président.

-Explication / présentation de la tranche 1 de 7 toitures envisagées

-Visite virtuelle des installations

-Explication des critères de choix des panneaux : longévité de la société par sa position sur le marché et son volume de production annuelle / performance vs prix / niveau d'automatisation et d'intégration qui permet d'évaluer l'impact CO2 de la production des panneaux (données difficiles à obtenir mais niveau d'intégration revue).

-Propositions des 4 fournisseurs de panneaux préconisés par le groupe technique : 1- Qcells / 2-Aléo Solar / 3-Photowatt mais avec un point rouge sur longévité de l'entreprise / 4-Sunpower

-Questions / réponses sur les types de panneaux envisagés et la provenance

A la question, « qui est contre choisir Q-Cells pour les premiers achats de panneaux ? »

POUR – 40

CONTRE - 0

BLANC - 6

-Revue du plan de financement et des investissements

-Revue des propositions des banques et niveaux de dividendes prévisionnel estimé à 1,7% par an.

Sixième résolution: Proposition du lancement de l'engagement de la première tranche d'installations solaires.

Explications et mise au vote.

OUI – A L'UNANIMITE (46)

NON - 0

BLANC - 0

Après épuisement des sujets, déclaration de fin de l'assemblée générale de Pl'Ain d'Énergie par son président Aurélien Mary

Signature du Président,

Photo souvenir sur place devant des panneaux solaires!



Aurélien MARY

